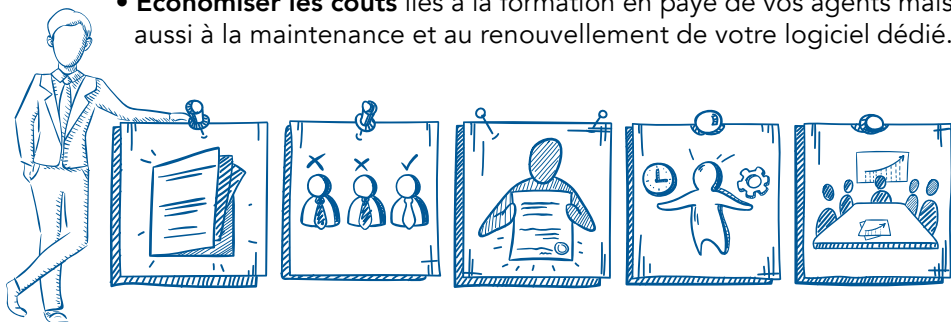


## Les avantages de la mission

- **Mettre sous contrôle vos opérations de paie** par l'intervention d'un tiers jouant un rôle de prestataire, d'expert et de conseils, dans un contexte de constantes évolutions techniques, juridiques et statutaires.
- **Bénéficier d'un service spécialisé et complet** dans les ressources humaines (carrière / statut / paye / gestion RH) garantissant un fonctionnement de proximité et réactif quels que soient les événements extérieurs (absence)
- **Garder la responsabilité et l'autorité des paies** tout en bénéficiant de l'externalisation de compétences sensibles et à risques
- **Recentrer certaines missions de vos agents** en réduisant les opérations chronophages et en récupérant ce gain de temps significatif pour exécuter d'autres activités essentielles et à valeur ajoutée pour vos services.
- **Économiser les coûts** liés à la formation en paye de vos agents mais aussi à la maintenance et au renouvellement de votre logiciel dédié.



### Pour nous contacter

Service de gestion des RH et des instances statutaires – Mission paye à façon

[missionpaye@cdg06.fr](mailto:missionpaye@cdg06.fr)



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes  
33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70169 – 06705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX  
Tél.: 04 92 27 34 34 – Internet: <http://www.cdg06.fr>

Établissement public administratif créé par la loi du 26.01.84 et le décret du 26.06.85



## La mission ASSISTANCE PAYE

Déléguer la réalisation des payes pour une optimisation de la fonction RH et une sécurisation réglementaire

*Bénéficiez d'une expertise métier RH complète et d'une continuité de service, peu importe vos événements* ”

La mission assistance paye a pour objectif de réaliser vos différentes opérations de paye, salaires des agents et indemnités des élus, dans le respect de la réglementation en vigueur et selon vos conditions de fonctionnement et de rémunération. Notre accompagnement se veut sur mesure et vise à répondre à vos enjeux ressources humaines dans un contexte d'évolutions réglementaires et statutaires (prélèvement à la source, passage à la DSN, etc.).

## Calculer et réaliser les salaires de vos personnels titulaires, contractuels et indemnités des élus

- Utilisation d'un logiciel de paie performant (CIRIL)
- Réalisation des simulations de salaire à la demande
- Bénéfice d'un espace sécurisé pour vos documents
- Veille mensuelle de la conformité / cohérence de vos éléments de paie
- Conseil sur mesure pour faire évoluer vos pratiques



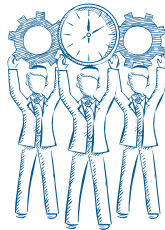
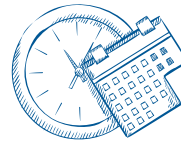
## Respecter la déontologie inhérente à nos interventions

- Un devoir de discrétion
- Un conseil neutre et objectif dédié à vos demandes
- Le devoir d'un climat de confiance entre décideurs, agents et le CDG06



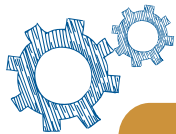
## Vous fournir tous les éléments nécessaires

- Bulletins de salaires (PDF, format XML, etc.)
- Préparation et contrôle de votre DSN sur NetEntreprise
- Documents d'imputations comptables des éléments de paie
- États liquidatifs, récapitulatifs, états des charges diverses
- Fichiers d'interface (intégration comptable, hopayra, etc.)
- États de fin d'année



## Les étapes pour bénéficier du service :

- 1** Bénéficier de l'évaluation de votre train de paie et d'une proposition financière du coût du service
- 2** Si validation: adhésion à la mission et mise en place du processus de paie avec le paramétrage du logiciel puis la réalisation d'au moins deux trains de paye en double
- 3** Dans le cas où les deux précédentes étapes sont concluantes, mise en œuvre de la paye à façon (un délai de 4 mois est à prévoir entre la prise de contact et la mise en œuvre effective)



Début du mois

Récupération de vos variables de paye

Entre le 3 et 10 du mois

Calcul des traitements

Vers le 10 du mois

Transmission des données pour vérification

Vers le 15 du mois

Édition et envoi des salaires et différents états de paye

À la fin du mois

Réalisation et dépôt de la DSN

## La mission n'est pas ...

- Un service de conseil spécialisé en paye
- Une mission de remplacement des agents momentanément absent



## La mission ne réalise pas ...

- Les déclarations afférentes à chaque employeur (charges auprès du CDG, arrêts maladie et accident du travail sur NetEntreprises et/ou auprès de l'assurance des risques statutaires, déclaration annuelle ATIACL, etc.)
- Les études liées aux évolutions réglementaires et législatives
- Les simulations budgétaires de toutes natures